Évolutions 6.60 CONNECT 2023

SOMMAIRE

1.	LE N	MONTANT NET SOCIAL	3
	1.1 Po	Pour éditer le bulletin avec le montant net social	3
	1.2 Po	Pour éditer le bulletin avec la zone "montant net social" à vide	3
2.	ÉVC	OLUTIONS FONCTIONNELLES	4
	2.1 Le	es éditions : récapitulatif des cotisations	4
	2.2 G	Sestion des préférences des informations établissements	5
	2.3 Le	es profils et les organismes	5
	2.4 Re	lépartition horaire	5
	2.5 L'	'onglet Règlement	6
	2.5.	.1 Déplacement de l'onglet Règlements	6
	2.5.	2 Lors de la création d'entreprise	7
	2.6 D	Date de démarrage de l'entreprise	7
	2.6.	Pourquoi une évolution est-elle faite pour la date de démarrage de l'entreprise ?	7
	2.6.	2.2 Comment modifier la date de démarrage de l'entreprise ?	7
	2.7 G	Sestion des informations archivées pour un utilisateur	8
	2.7.	2.1 Les utilisateurs non associés à un créateur	8
	2.7.	2.2 Les utilisateurs associés à un créateur	8
	2.7.	Gestion de la visibilité des lignes de cotisation dans les profils de cotisation	8
	2.8 Ét	tat bulletin clarifié : affichage des totaux	8
3.	ÉVC	OLUTIONS LIÉES AU CONVENTIONNEL	8
	3.1 IC	DCC 7024: Prime interdépartementale Oise, Aisne, Somme et Nord	8
	3.1.	.1 Qu'est ce que la prime interdepartementale?	8
	3.1.	.2 Que doit faire l'utilisateur ?	9
	3.1.	.3 Que fait le programme?	1
	3.2 M	Лise à jour de grilles de salaires1	1
4.	AUT	TRES ÉVOLUTIONS	2
	4.1 M	Aise à jour des tables de référence de la norme NEODESP221	2
4	4.2 In	ndividus non-salariés1	2
5.	SUI	IVIE DES CORRECTIONS	3

1. LE MONTANT NET SOCIAL

Le Montant Net Social est une information quoi doit être affichée sur le bulletin à compter de juillet 2023.

Une tolérance est mentionnée dans la **question/réponse n° 43 de la fiche Montant Net Social du BOSS**. Il est indiqué qu'en cas d'incapacité de calculer le MNS en 2023, le BOSS permet d'afficher la zone à VIDE sur le bulletin.

Nous livrerons dans les prochains mois une version qui aidera à l'affectation de vos lignes en paramétrage spécifique (autre que STD) afin que le progiciel les prenne en compte dans le calcul du Montant Net Social.

1.1 Pour éditer le bulletin avec le montant net social

<u>Pour rappel</u> : pour faire apparaître la nouvelle mention du montant net social sur le bulletin de juillet 2023, il est nécessaire d'avoir valider les bulletins de salaire après l'installation de la mise à jour précédente.

Il est possible d'imposer le montant net social lors du calcul de bulletin :



ÉTAPE 1 : en calcul de bulletin, onglet Valeurs mensuelles

ÉTAPE 2 : sur la donnée MNS_SAISIE.STD, saisir le montant souhaité

1.2 Pour éditer le bulletin avec la zone "montant net social" à vide

Il est indiqué dans une question réponse (43) de la fiche Montant Net Social du BOSS, en cas d'incapacité de calculer le MNS en 2023, le BOSS permet de laisser la zone à VIDE.

ÉTAPE 1 : aller en Options/Préférences/Générales/Générales

ÉTAPE 2 : Dans l'onglet Éditions/Informations

ÉTAPE 3 : sur la donnée EDIT_MNS.STD, saisir OUI pour que la zone Montant net social soit éditée à vide.

	Préférences : Paramètres d'impression								
<	Rechercher	Q							
	Générales Soldes Totaux Informations								
	Paramétrage V 01/07/2023								
	Editions	•	Affichage des informat	ions sur le Bulletin de salaire					
	Paramètres d'impressi	on							
	Formes		Recherch	er		Q,			
	Salariés	•	Code	Libellé	Saisie	Donnée indirecte	₽:		
	Saisies groupées	•	EDIT_MNS.STD	IMPRESSION MONTANT NET SOCIAL A			–		
			EDIT_MUT_REGUL.	IMPRESSION REINTEG. AU NET IMPOS	Non				

Cette donnée est redéfinissable à l'entreprise dans l'onglet Préférences/Informations :

Inf	orma	ations générales 🔪 Règle	is sociales et fiscales \setminus Valeurs $\cdot \setminus$ Gestion du temps \setminus Organismes \setminus Règlements \setminus Lieux de travail \setminus Inte	erlocuteurs \ Déclarations \	Notes Préfére	ences			
S	ldes	5 Totaux Inform	ations Compteurs Divers						
Af	ìcha	ge des informations sur le	e Bulletin de salaire						
		Rechercher					٩	Þ	
	0	Code	Libellé	Saisie	Donnée indirecte	Valeur	÷.	₽	÷
	*	EDIT_MATR.STD	IMPRESSION MATRICULE DU SALARIE					Ę	•
	*	EDIT_MNS.STD	IMPRESSION MONTANT NET SOCIAL A VIDE	Oui				P	



Pour que la zone "montant net social" apparaisse à vide, il suffit de rééditer vos bulletins sans avoir à les revalider. Il n'est pas nécessaire de redeposer les DSN.

2. ÉVOLUTIONS FONCTIONNELLES

2.1 Les éditions : récapitulatif des cotisations

Lors de l'édition d'un récapitulatif de cotisations (RCC_MULTI ou RCC_MONO) en regroupement par organismes collecteurs ou destinataires, le programme affiche les lignes non rattachées à un profil en haut du document pour une meilleure visibilité.

Pour éditer un RCC :

ÉTAPE 1 : aller en Editions/Autres éditions

ÉTAPE 2 : rechercher dans la liste RCC_MONO ou RCC_MULTI

ÉTAPE 3 : saisir la période souhaitée en haut à droite

ÉTAPE 4 : choisir un "Regroupement 1"

ÉTAPE 5 : faire un aperçu



Attention pour que les lignes isolées soient présentes dans l'édition, il est nécessaire de garder <u>toute la liste des</u> <u>organismes</u> dans le regroupement.

Exemple :

Cotisation	Code mode de calcul	Assiette	Résultat salar Taux Mont	rial tant	Résultat Taux	patronal Montant	To	Montant	N
FORMATION PRO COMPLEMENTAIRE	STANDARD	1 459,25			2,00	29, 19	2,00	29,19	40.00
TOTAL			0	,00		29,19		29,3	19
Organisme collecteur	URSSAF DE P	ICARDIE	Résultat sala	rial	Régultat	patronal	Te	taux	
Organisme collecteur : Cotisation	Code	ICARDIE Assiette	Résultat salar Taux Mont	rial	Résultat Taux	patronal	To	otaux Montant	N
Cotisation	Code mode de calcul	Assiette 1 380,32	Résultat sala Taux Mont	ri al tant	Résultat Taux 1,80	patronal Montant 24,85	To Taux 1,80	otaux Montant 24,85	N
Cotisation Cotisation < limite ACCIDENT DE TRAVAIL TS ACCIDENT DE TRAVAIL TS	Code mode de calcul APP_REEL STANDARD	Assiette 1 380,32 1 459,25	Résultat sala Taux Moni	ri al tant	Résultat Taux 1,80 1,80	patronal Montant 24,85 26,27	To Taux 1,80 1,80	Montant 24,85 26,27	N
Cotisation Cotisation < limite ACCIDENT DE TRAVAIL TS ACCIDENT DE TRAVAIL TS ACCIDENT DE TRAVAIL TS	Code mode de calcul APP_REEL STANDARD APP_REEL	Assiette 1 380,32 1 459,25 366,92	Résultat salar Taux Mont	ri al tant	Résultat Taux 1,80 1,80 1,80	patronal Montant 24, 85 26, 27 6, 60	To Taux 1,80 1,80 1,80	otaux Montant 24,85 26,27 6,60	N
Cotisation < limite ACCIDENT DE TRAVAIL TS ACCIDENT DE TRAVAIL TS ACCIDENT DE TRAVAIL TS ACCIDENT DE TRAVAIL TS < limite ALLOCATIONS FAMILIALES TS	Code Code mode de calcul APP_REEL STANDARD APP_REEL APP_REEL	Assiette 1 380,32 1 459,25 366,92 1 380,32	Résultat sala Taux Moni	rial tant	Résultat Taux 1,80 1,80 1,80 3,45	patronal Montant 24,85 26,27 6,60 47,62	To Taux 1,80 1,80 1,80 3,45	Montant 24,85 26,27 6,60 47,62	N

Lors d'une édition par regroupement "Adhésion (prévoyance)" une partie des cotisations ne sont plus présentes dans l'état. Une correction est en cours et sera proposée dans une prochaine mise à jour.

2.2 Gestion des préférences des informations établissements

Lors de la création d'un nouvel utilisateur, l'affichage des codes dans les tableaux sera activé par défaut. Il est possible de modifier cet affichage automatique en **Options/Général/Général** sur la partie **Tableaux**

ie dans i	es tableau	IX
Nom	Prenom	
E		
RESP	RESP	
ISA		
RESP	RESP	
	le dans l Nom E RESP ISA RESP	Image: Nome of State Nome of State Image: Nome of State Prenome Image: Nome of State RESP Image: Nome of State RESP Image: Nome of State RESP

2.3 Les profils et les organismes

Il est désormais possible d'accéder à la liste de lignes présentes dans chacun des profils depuis l'onglet **Organismes/Général** de la modification de l'entreprise.

Exemple :

		Profile		
Sectorcher	Allicher uniquement la sélection : 12 / 53	e Ditals		
au LibelN court	LibelM	Code PREV_RG_DEC		
Pley hors DECES CADRE PREV hors DECES CADRE DECES AVORE DECES AVORE GMS CADRE GMS AC PREV hors DECES CADRE PREV hors DECES CADRE PREV hors DECES MON C DECES CADRE DECES NC DECES NC GMS AC GMS AC	PREVOVANCE CARRIE hors decise RECOME GENERAL Non Cadre INDRE INTEVOYANCE hors decise RECOME GENERAL Non Cadre PREVOYANCE decises REGIME GENERAL Cadre PREVOYANCE decises REGIME GENERAL Cadre GARANTEE MAINTIEN SALAIRE REGIME GENERAL Non Cadre PREVOYANCE VERY CADRE PREVOYANCE VERY CADRE PREVOYANCE DECISE VERY MON CADRE PREVOYANCE DECISE VERY MON CADRE GARANTEE MAINTIEN SALAIRE VERY CADRE GARANTEE MAINTIEN SALAIRE VERY CADRE GARANTEE MAINTIEN SALAIRE VERY MON CADRE	Ruigime social GENERAL Particularità (Sano purticular Date de dell'inition (01/07/2021) Général Costrotor Nature de cotisations Prévingence 4 Rechercher Lignes de cotisation + - 0	Statut Cadina Codina Social Statut Cadina Statut Cadina	0
		Code . Créateur	Libell4	
		PREV_CA001.STD PREV_CA002.STD PREV_CA0028.STD PREV_CA003.STD	PREVOVANCE CADRE TA PREVOVANCE CADRE TB PREVOVANCE CADRE T2 PREVOVANCE CADRE TC	
Voir tous les profils	1	PREV_CADDI.STD PREV_CADDI.STD PREV_CADDI.STD	PREVOYANCE CADRE / PLAPOND SECURITE SOCIALE PREVOYANCE CADRE TS PREVOYANCE CADRE FORFAIT	
	V OK X Annuler			

Cette évolution permet de choisir et/ou vérifier le profil à affecter à l'organisme.

Comment procéder ?

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Entreprise/Modification

ÉTAPE 2 : sur l'onglet Organismes/Général cliquer dans la colonne "Profils"

ÉTAPE 3 : se positionner sur le profil souhaité

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Détails" en haut à droite

ÉTAPE 5 : vérifier les ligne présentes dans le profil en cliquant sur l'onglet Définition

2.4 Répartition horaire

Il est possible de créer une répartition horaire au niveau collectif pour permettre d'y accéder depuis toutes les entreprises.

ſſħ	ÉTAPE 1 : aller en S	alaire/Collectif s	ur l'onglet <mark>Gest</mark>	ion du te	emps					
ÉTAPE 2 : aller sur l'onglet Répartition du travail										
0	ÉTAPE 3 : cliquer su	r 🛨								
	Exemple :									
Données colle	ctives Gestion du temps	Divers pour cotisations	Taux collectifs	Barèmes	/aleurs convention	nelles				
Valeurs	tépartition du travail									
	hercher	۹. ۲	Code	35H		+- 🖉				
	1.112		Libellé	77777						
Code Li	7777		Répartition		Matin	Après-midi	Total			
				Lundi	3	4	7			
				Mardi	3	4	7			
				Mercredi	3	4	7			
				Jeudi	3	4	7			
				Vendredi	3	4	7			
				Samedi	0	0	0			
				Dimanche	0	0	0			
				Semaine	15	20	35			

 En Salaires/Entreprise/Modifier sur l'onglet Gestion du temps/Répartition du travail les répartitions du travail créées au niveau Collectif sont distinguées par le symbole présent devant le code :

	Code	Libellé
*	35H	77777
合	77077	77077
骨	77777	77777

 En Salaires/Salariés/Modification sur l'onglet Gestion du temps/Général la liste précise également le niveau de création de la répartition horaire :

Utiliser l'horaire hebdomadaire par défaut		0			
	35H			•	77777
Répartition					Après-mid
	*	35H	77777		Apres mid
	合	77077	77077		
		77777	77777		

2.5 L'onglet Règlement

2.5.1 Déplacement de l'onglet Règlements

Pour suivre l'arborescence des onglets présents au niveau établissement, l'onglet **Règlements** a été placé avant l'onglet **Organismes**

Informations générales	Règles sociales et fiscales	Valeurs	Gestion du temps	Règlements	Organismes	Lieux de travail	Interlocuteurs	Déclarations	Notes	
-										

2.5.2 Lors de la création d'entreprise

Pour faciliter la saisie des informations bancaire lors de la création d'une entreprise, l'onglet Règlements est désormais présenté sous forme de tableau directement saisissable :

Informations générales \ Règles sociales et fiscales \ Règlements \ Organismes \ Affectations des salariés \ Comptabilité \ Notes \ Préférences								
Filtres Tous les comptes ouverts de l'entrepr	Y Filtres Tous les comptes ouverts de l'entreprise liés à la paye							
₽ -								
Domiciliation Titulaire IBAN BIC Libellé								

Une fois l'entreprise créée, l'onglet Règlements retrouve son fonctionnement habituel avec la possibilité

d'ajouter de nouveaux comptes en cliquant sur le 💼

2.6 Date de démarrage de l'entreprise

2.6.1 Pourquoi une évolution est-elle faite pour la date de démarrage de l'entreprise ?

Lors de la création d'une entreprise ou d'un import DSN la date de démarrage de l'entreprise permet de paramétrer toutes les informations à une date choisie.

Exemple : si l'entreprise est créée au 1er janvier 2022 il n'est pas possible, avant l'installation de la version 6.60, de faire des rappels sur des salariés sortis avant cette date.

Après installation de la version 6.60, il est possible de reculer la date de démarrage de l'entreprise pour éviter de devoir tout reparamétrer.

2.6.2 Comment modifier la date de démarrage de l'entreprise ?

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Entreprise/Modifier

ÉTAPE 2 : cliquer en bas à gauche sur "Historique"

ÉTAPE 3 : changer le filtre pour sélectionner une période plus grande

ÉTAPE 4 : se positionner sur la première date présente

ÉTAPE 5 : faire un clic droit "Créer une date d'historique antérieure"

A Historique	
Filtre	
Du 10/07/2000 📅 Au _/_/ 📅	
Du 01/02/2022 au 30/04/2022	
Du 01/01/2022 au 31/01/2022	
Du 01/12/2021 au 31/12/2021	
Du 01/01/2021 au 30/11/2021	1
Du 01/01/2020 au 31/12/20 Créer une date d'historique	antérieure
Du 01/12/2016 au 31/12/2019	

Une fenêtre s'ouvre :

Création o	d'une date antérieure	à l'historique de l'établissement
Nouv	velle date d'historique	01/01/2015
	🗸 ок	× Annuler

ÉTAPE 6 : saisir une date antérieure à la première date d'historique présente

Seules les informations valident à la date de recopie seront reprises à l'identique.

2.7 Gestion des informations archivées pour un utilisateur

2.7.1 Les utilisateurs non associés à un créateur

Une évolution est faite pour ne plus voir les éléments archivés à une date antérieure à la date de paramétrage quelque soit le créateur de l'élément.

Exemple : la date de paramétrage est supérieure à la date d'archivage, dans ce cas la donnée n'est plus visible

	Régimes sociaux Particularités (7 ate de paramétrage 01/	ous) 01/2023 🗇 Contexte	Appliquer				
34	essages 🗙 Données	×				100	
×	Filtres		<u> </u>	Code	AGFF_T2	STD	
0	Tous			Décalage de paye	0		
	O 🔒 Général		× 1	Régime social			Nature de cotisation Retraite complémentaire ARRCO
	Collectif Etablissement			Particularité	(Sans particularit	10 -	
	o 🕹 Salarié			Туре	Numérique	*	Est un pourcentage 🔯
	Rechercher			Date d'archivage Date de définition	01/01/2019		
	Code	Créateur	Libellé	Général			
10	AGFF_T2	STD	AGFF T2 -		tiballé ACCE TO		
-0	AGFF_TA	STD	Ne plus utiliser // AGFF	1	Libere Hurr 12		

2.7.2 Les utilisateurs associés à un créateur

Une évolution est faite pour permettre à l'utilisateur associé à un créateur X ou Y de visualiser <u>tous les éléments</u> avec son propre créateur archivés ou actifs quelle que soit la date de paramétrage.

2.7.3 Gestion de la visibilité des lignes de cotisation dans les profils de cotisation

Lors de l'ajout d'une ligne de cotisation dans un profil seules les lignes actives à la date de définition sont proposées.

2.8 État bulletin clarifié : affichage des totaux

Il est désormais possible d'avoir plus de 12 tableaux de totaux en information en bas de bulletin.

Aucune manipulation.

- .
- 1. aller en Paramètres/Bulletins de salaire/Modèles de bulletin
- 2. choisir le modèle à modifier
- 3. aller sur l'onglet Totaux
- 4. ajouter/supprimer les informations souhaitées

Rappel: pour ajouter/supprimer des informations BS

3. ÉVOLUTIONS LIÉES AU CONVENTIONNEL

3.1 IDCC 7024: Prime interdépartementale Oise, Aisne, Somme et Nord

3.1.1 Qu'est ce que la prime interdepartementale?

Une prime interdépartementale est mise en place en remplacement des différentes primes et avantages présents dans les huit conventions collectives territoriales historiques en Hauts de France hors Pas de Calais (ou accords collectifs territoriaux étendus).

Il s'agit d'un accord parallèle de la CCN de la production agricole (IDCC 7024).

Accord collectif territorial interdépartemental du 16 décembre 2022 relatif à la production agricole / CUMA de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme

- ✓ Le montant de la prime est forfaitaire et négocié annuellement.
- ✓ Elle est versée dès 12 mois de présence continue dans l'entreprise, déduction faite des absences non assimilées à un temps de travail effectif
- ✓ Elle est versée le mois civil suivant l'obtention de cette condition d'ancienneté.
- ✓ Cette prime est mensuelle et peut sur demande du salarié être annuelle.
- ✓ Elle n'entre pas dans le calcul du TH des HS/HC.
- ✓ Elle est proratisée pour les temps partiels selon la durée du temps de travail prévu au contrat.
- ✓ En cas d'absence du salarié (hors CP/JF), la prime est réduite au prorata de la durée de l'absence du salarié
- ✓ En cas de rupture du contrat de travail, la prime est versée au prorata du nombre de jours de travail effectués.
- ✓ Les apprentis et mandataires ne sont pas éligibles à cette prime.
- ✓ Si l'application de cette prime de substitution engendre une baisse de rémunération du salarié, une "indemnité différentielle " est à verser.

3.1.2 Que doit faire l'utilisateur ?



Indiquer la particularité de la convention collective à l'entreprise

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Entreprise/Modifier

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet Règles sociales et fiscales/ Général

ÉTAPE 3 : dans le filtre coché "Tous"

ÉTAPE 4 : cliquer sur le "+" devant la convention collective et sélectionner la particularité (zone géographique) en cochant.

Informations générales Règles sociales et fiscales Valeurs Gestion du temps Règlements
Général Règles sociales et fiscales
Conventions collectives et Secteurs d'activité
Filtres
○ Sélectionnés
Discrete Structure 2019.STD - Conchyliculture
7024.STD - nationale de la production agricole et CUMA
AUDE_CEREALES.STD - Aude céréales
AUDE_VITICOLE.STD - Aude viticole
BOUCHES_RHONE.STD - Bouches du Rhône
GARD.STD - Gard
GARD_CADRES.STD - Gard cadres
GIRONDE.STD - Gironde
HDF_HORS_PDC.STD - Oise, Aisne, Somme et Nord
HERAULT.STD - Hérault
PYRENEES_ORIENTALES.STD - Pyrénées Orientales

Indiquer la particularité de la convention collective au niveau du salarié

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Salariés/Modification/ situation

ÉTAPE 2 : cliquer sur la flèche noire de la case de la convention collective

ÉTAPE 3 : sélectionner la convention collective et sa particularité

Etat civil Contrat Situation	Règles sociales \ Règles fiscales \ Valeurs \ Gestion du temps \ Cotisations \ Règlement	s Affectations Déclarations
Entrée / Sortie		
Date d'entrée	01/01/2022 📅 Date de sortie _/_/ 📆	
Ancienneté		
Date d'ancienneté	La date d'ancienneté correspond à la date d'entrée	
Ajustements d'ancienneté		
Convention / Emploi		
Convention collective	7024.STD;HDF_HORS_PDC.STD	× •
Grille conventionnelle	Particularités	
Statut catégoriel conventionnel	(Sans particularité)	
Emploi	● 🗹 🗟 7024.STD - nationale de la production agricole et CUMA	Complément PCS-ESE
	HDF_HORS_PDC.STD - Oise, Aisne, Somme et Nord	

ÉTAPE 4 : vérifier que le salarié a un pallier défini dans la "Hiérarchie"

Sans palier sélectionné au salarié, la prime interdépartementale ne se calcule pas.

Vérifier la prime PR_HDF01.STD et la rémunération pour calculer ou non l'indemnité différentielle

En calcul de bulletin, contrôler que la rémunération brute n'est pas inférieure à la rémunération brute du mois précedent (hors absences).

				Part sa	Ilariale	Part pa	itronale	
	Code	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant	:
B	SALBASE02.STD	SALAIRE DE BASE	151.67	11.52	1747.24			Ŀ
B	PR HDF01.STD	PRIME INTERDEPARTEMENTALE			26,40			1
B	FILLON_H.STD	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			151,67			
	BRUT.STD	TOTAL BRUT			1773,64			

Si la rémunération est équivalente ou supérieure Aucune manipulation

Si la rémunération est inférieure

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Salarié/Valeurs

ÉTAPE 2 : dans le thème Divers au brut,

sur la donnée **PR_HDF02.STD** – REMUNERATION A MAINTENIR SUITE MEP PRIME INTERDEP. OISE SOMME AISNE ET NORD,

indiquer le salaire à maintenir en équivalent temps plein.

Par exemple :

Le salaire brut avec les anciennes primes en juin pour un temps plein est de 1800 euros.

Etat	civil	Contrat	Situation	Règles sociales	Règles fiscales	Valeurs	Gestion	du tem	nps 🛕	Cotisations	Règler	nents		<
	U 🦲	Arret de tra	avail				-	Bullet	in					
	ă	Divers au b	orut					Les va	aleurs indic	uées sont e	estimées p	our un bul	letin é	établi
	0 🎽	Divers au n	net					du 01	/07/2023 a	au 31/07/20)23.			
	0 🍝	Frais profes	ssionnels											
	ž	Drálàvomor	nt à la sour	(DAS)			*							
¥ F	iltres													
_		lacharchar											0	
		cenerener											~	r
0		Code			Libellé				Saisie	Donnée	Cumul	Valeur	Å.	Ţ
2	PR_H	OF02.STD	INDEN	1. DIFFERENTIELLE	COMPLEM. PRIME	INTERDEP. O	DISE, SOM	IME, 18	800,00€					Ģ



En calcul de bulletin :

L'indemnité différentielle complète le salaire jusqu'à 1800 euros en juillet.

				Part sa	Iariale	Part pa	tronale	
	Code	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant	:
B	SALBASE02.STD	SALAIRE DE BASE	151,67	11,52	1747,24			E
B	PR HDF01.STD	PRIME INTERDEPARTEMENTALE			26,40			1
B	PR_HDF02.STD	INDEM. DIFFERENTIELLE			26,36			1
B	FILLON_H.STD	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			151,67			
C	BRUT.STD	TOTAL BRUT			1800,00			

3.1.3 Que fait le programme?

- ✓ Création de la sous particularité à la CCN 7024
 - HDF_HORS_PDC.STD Oise, Aisne, Somme et Nord au 01/01/2023.
- ✓ Création d'une donnée tableau reprenant les tarif des primes par palier
 - **PR_HDF.STD** PRIME INTERDEPARTEMENTALE PAR PALIER au 01/07/2023
- ✓ Création de données calculées
 - PR_HDF01_01.STD VALEUR PALIER PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD
 - PR_HDF01_02.STD VALEUR PALIER PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD PRORATA TP
 - PR_HDF01_03.STD PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD ABSENCES RETENUES
 - **PR_HDF01_04.STD** PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD PRORATA ABS
- ✓ Création ligne de brut
 - PR_HDF01.STD PRIME INTERDEPARTEMENTALE OISE, SOMME, AISNE ET NORD
 - PR_HDF02.STD INDEM. DIFFERENTIELLE INTERDEPARTEMENTALE OISE, SOMME, AISNE ET NORD
- ✓ Création calculées non surchargeables
 - **PR_HDF02_1.STD** VALEUR SALAIRE PLEIN + PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD
 - **PR_HDF02_2.STD** INDEM. DIFFERENTIELLE COMPLEM. PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD
 - **PR_HDF02_4.STD** INDEM. DIFFERENTIELLE COMPLEM. PRIME INTERDEP. OISE, SOMME, AISNE ET NORD REDUIT

3.2 Mise à jour de grilles de salaires

Les avenants et accords non étendus ne sont pas actuellement pas suivis en STD. Les mises à jour des grilles de salaires et primes conventionnelles suivront les publications du JORF.

Code IDCC	Libellé de la convention collective	Date de mise à jour	Accord
87 135	nationale exploitations forestières scieries Massif Gascogne OCCITANIE	13/07/2023	10 mars 2023
87 135	nationale exploitations forestières scieries Massif Gascogne CENTRE VAL DE LOIRE	19/072023	19 avril 2023
0992	nationale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires d'Indre-et Loire	01/08/2023	Avenant rectificatif n° 70 bis du 26 avril 2023
1090	nationale des services de l'automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobile, formation des conducteurs auto-écoles CNPA)	01/08/2023	Avenant n° 104 du 11 mai 2023

1285	nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)	19/07/2023	28 avril 2023
1408	nationale des entreprises du négoce et de distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers	13/07/2023	4 avril 2023
1606	nationale du bricolage (vente au détail en libre-service)	13/07/2023	11 avril 2023
1747	nationale des activités industrielles de boulangerie et de pâtisserie	13/07/2023	Avenant n°35 du 12 avril 2023
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Alsace	13/07/2023	23 novembre 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Aquitaine	13/07/2023	06 novembre 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Basse- Normandie	13/07/2023	06 novembre 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Centre	13/07/2023	08 novembre 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Nord Pas de Calais	13/07/2023	19 mai 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Bourgogne	14/07/2023	21 novembre 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Franche Comté	13/07/2023	08 novembre 2022
2332	nationale des entreprises d'architecture (cabinets d'architectes) Haute Normandie	13/07/2023	19 mai 2022
2335	nationale du personnel des agences générales d'assurances	13/07/2023	Avenant n°3 du 26 janvier 2023
2941	nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD)	13/07/2023	Avenant n°54- 2022 du 05 octobre 2022

4. AUTRES ÉVOLUTIONS

4.1 Mise à jour des tables de référence de la norme NEODESP22

✓ Mise à jour de la table PAYS :

Modification d'un libellé : MK-MACEDOINE DU NORD

 $\checkmark~$ Mise à jour de la table CMET :

Suppression du code **99999** dans la liste des compléments PCS-ESE dans le paramétrage de l'emploi et changement de contrat en modification de DSN.

4.2 Individus non-salariés

 Ajout de contrôles complémentaires lors de la saisie des informations en Déclarations/DSN mensuelle/DSN individus non salariés

5. SUIVIE DES CORRECTIONS

Numéro	Correction ou évolution apportée
714969	Modification du programme lors de la sortie d'un salarié avec un arrêt de travail qui a une date de reprise au-delà du contrat de travail.
720339	Correction lorsque qu'un salarié sorti est migré pour ne plus avoir de période contractuelle vide.
722445	Modification de la date de reprise d'un arrêt de travail lors de la sortie d'un salarié pour ne pas avoir de bloquant en calcul de signalement. Pas de build d'intégration
735499	Correction pour permettre le déclenchement des heures complémentaires.
738455	Correction de la date d'édition des écritures comptables.
748759	Correction d'un message d'erreur en édition signalement fin de contrat.

Cette documentation correspond à la version 6.60. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.